

KKO INTERNATIONAL
Société anonyme ayant ou faisant appel public à l'épargne
Avenue Louise 363, boîte 19
1050 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0839.801.947

(la « **Société** »)

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
KKO INTERNATIONAL SA DU 20 JUILLET 2018**

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Tout mandataire doit être désigné en utilisant le présent formulaire établi par la Société.

L'original du présent formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société par courrier ordinaire (avenue Louise 363, boîte 19, 1050 Bruxelles, Belgique) au plus tard le **13 juillet 2018 à douze heures**.

Le(a) soussigné(e) (le "**Mandant**"),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Titulaire de _____ (*) actions nominatives et/ou _____ (*) actions dématérialisées (**) en pleine propriété de la société anonyme KKO INTERNATIONAL, ayant son siège social à 1050 Bruxelles, avenue Louise 363, boîte 19, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947,

(*) Veuillez indiquer le nombre d'actions.

(**) Veuillez biffer la mention inutile.

Désigne comme mandataire la personne suivante (le "Mandataire") :

- _____, domicilié _____

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le **20 juillet 2018 à quinze heures**, à l'hôtel Warwick, avenue Louise 381/383 à 1050 Ixelles, aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après (***) :

(***) Veuillez cocher la case de votre choix.

1. Tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire 2018 à une date postérieure à celle prévue statutairement

Proposition de décision : acter le fait que la date de la présente assemblée a été postposée par rapport à la date statutaire en raison d'un retard dans l'établissement des documents et octroyer la décharge spécifique aux administrateurs sur ce point.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du collège du commissaire sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

3. Rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport annuel

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

4. Prise de connaissance des états financiers consolidés

5. Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 – Affectation du résultat

Proposition de décision : approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

7. Décharges au commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

Pouvoirs du Mandataire :

En vertu de la présente, le Mandataire dispose des pouvoirs suivants au nom du Mandant:

1. prendre part à l'assemblée et, le cas échéant, voter en faveur de leur ajournement;
2. prendre part à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée aurait été prorogée, ajournée ou n'aurait pas été régulièrement convoquée;
3. voter dans le sens de l'intention de vote indiquée ci-dessus et, si aucune instruction de vote n'est donnée, voter en faveur de la proposition; et
4. signer tout procès-verbal, liste des présences, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

Indemnisation du Mandataire :

Le Mandant s'engage par les présentes à indemniser le Mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le Mandant s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par la Mandataire et à n'exiger aucune indemnisation de la part du Mandataire, à la condition toutefois que celui-ci ait respecté les limites de ses pouvoirs.

*

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'assemblée générale en personne.

Fait à _____, le _____ 2018.

Signature(s):.....

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer le nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.